

ASSOCIATION SPORTIVE au collège Simone Lagrange

L'Association Sportive en quelques mots ...

Communément appelée A.S, l'Association Sportive, présente dans tous les établissements du second degré, est une association type loi 1901 à but non lucratif, destinée à favoriser la pratique du sport.

Elle s'adresse à tous les élèves inscrits dans l'établissement. La prise de licence permet à l'élève de pratiquer plusieurs activités sportives de son choix avec :

- € Une pratique sur toute l'année scolaire, encadrée par les enseignants d'EPS.
- € Des participations possibles aux rencontres organisées par l'UNSS.
- € Une formation pour prendre des responsabilités comme jeunes officiels.

Information générale

Les entraînements et les compétitions sont fixés le mercredi après midi.

Horaires des entraînements : Mercredi : 12h30 à 15h30
--

En cas de déplacement en car, les départs et retours (plus tardifs) se font devant la grille du collège.

Activités proposées pour l'année scolaire 2020/2021 :

Badminton (gymnase) *horaire à préciser*

Basket (gymnase) *horaire à préciser*

Escalade (gymnase) *horaire à préciser*

Handball (gymnase) *horaire à préciser*

Possibilité selon le nombre d'élève inscrit : Natation, Tennis de table, Multisports-jeux traditionnels

L'inscription se fera à la rentrée, par l'intermédiaire du professeur d'EPS de votre enfant.

L'équipe enseignante d'EPS

Mrs Courtois, Léro, Vétier